Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181206-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 11 décembre 2025 qui leur a été adressé le 12 décembre 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUÉE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 12 décembre 2025 et du site des Forges le 13 décembre 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 12 décembre 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUÉE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSAGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Isabelle CADIO.

Conseillers absents donnant pouvoir : Yannick JOLIVET donnant pouvoir à Yoann ROBIN, Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUÉE, Barthélémy SINDALI donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN et Jean-Pierre TRÉBY donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents : Michaël BERNABÉ, Cécile LE MOINE et Julien LECLAIR.

Secrétaire de séance : Alain CHÉREL.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 16

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-12.18-06 – PROPOSITION DE CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET (32 h/35ème) AU 1ER DECEMBRE 2025 (régularisation)

- Présentation du dossier

Rapporteur : Edwige MESSAGER

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Edwige MESSAGER, Adjointe au Maire qui présente le dossier.

Elle fait savoir que l'Agente qui occupait ce poste a souhaité une rupture conventionnelle.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181206-DE

Une nouvelle Agente a été recrutée et nommée stagiaire à ce même poste depuis le 1er décembre 2025. Après avoir réalisé des recherches, il apparait que le poste initial n'avait pas été créé à l'époque du recrutement.

Elle propose par conséquent qu'à titre de régularisation administrative, le poste soit créé par le Conseil Municipal.

Elle expose que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité Territoriale sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

Elle propose ainsi de créer le poste permanent d'Adjoint Technique Territorial dans le cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux, de catégorie C, à temps non complet (32 h/35ème) à compter du 1er décembre 2025.

Le traitement sera calculé sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366.

L'agent percevra le régime indemnitaire prévu par délibération du Conseil Municipal N° 24-25/10-06 du 25 octobre 2024 pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence retenu et à l'emploi concerné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-1, L 1111-2,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L 311-1, L 313-1, L 332-8 et L332-14,

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et notamment son article 1,

Vu la dernière délibération du Conseil Municipal N° 2025-05.20-11 du 20 mai 2025 de mise à jour du tableau des effectifs,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	20
ABSENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	20
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	20
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181206-DE

Le Conseil Municipal :

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer le poste permanent d'Adjoint Technique territorial à temps non complet (32 heures/35 ème), de catégorie C à compter du 1er décembre 2025. Le traitement sera calculé sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366. L'agente percevra le régime indemnitaire prévu par délibération du Conseil Municipal N° 24-25/10-06 du 25 octobre 2024 pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence retenu et à l'emploi concerné.

- **PRONONCE** la mise à jour du tableau des effectifs ci-après.

- **CHARGE** le Maire ou son Représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181206-DE

Tableau des emplois au 01/12/2025

Filière administrative				
Grade d'Attachée Principale : 1 emploi				
Poste	**Lieu**	**Temps de travail**	**Vacant**	**Statut agent occupant l'emploi**
Secrétaire Générale de Mairie	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade de Rédacteur Principal de 1ère classe : 2 emplois				
Secrétaire Générale de Mairie Adjointe	Mairie	temps non complet : 17,5/35ème	non	Fonctionnaire
RH et secrétaire/Mairie déléguée - AFR des Forges	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint administratif Principal de 1ère classe : 1 emploi				
Urbanisme - cimetière - CCAS - AFR de Lanouée	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint administratif : 1 emploi				
Accueil - compta - état civil - transport scolaire - locations	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Filière animation				
Grade d'Adjoint d'animation : 2 emplois				
Animation - médiathèque-communication	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Garderie et cantine	Garderie	temps non complet : 12,46/35ème	non	Contractuel en CDI de droit public
Grade d'Agent de maîtrise : 1 emploi				
Restauration	Restaurant scolaire	temps non complet : 35 h/35ème	oui	Contractuel en CDD de droit public
Filière technique				
Grade de Technicien : 1 emploi				
Reponsable du service	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'adjoint technique Principal de 1ère classe : 3 emplois				
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181206-DE

Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien bâtiments	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'adjoint technique Principal de 2ème classe : 1 emploi				
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint technique : 2 emplois				
Restauration et agent d'entretien	Restaurant scolaire	temps non complet : 32/35ème	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien	Mairie et salles	temps non complet : 24/35ème	non	Fonctionnaire

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 26 décembre 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUÉE

Le secrétaire de séance,

Alain CHÉREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication